



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

**Mail :** [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) **Site internet :** [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) **Page facebook :** [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 15 juin 2026

Monsieur le Maire de la ville de Nice,

Au printemps 2025 était votée en Conseil Municipal une délibération reprenant d'anciennes délibérations et accords relatifs aux rémunérations complémentaires des artistes de l'Opéra.

Lors du Conseil Social Territorial qui a précédé, notre organisation syndicale s'était abstenue sur ce dossier, permettant ainsi à la délibération d'être présentée en Conseil Municipal. L'objet de notre vote avait été de permettre la rémunération légale des artistes relativement à certaines prestations qui n'avaient jusqu'ici pas été encadrées. Pour autant, notre intervention lors de ce CST avait établi notre désaccord profond avec la manière dont cette délibération avait été proposée, sans aucune concertation avec les organisations syndicales et avec les agents, ni travail sérieux pour établir correctement de justes rémunérations pour les artistes, si bien que certaines d'entre elles ont été oubliées ou rédigées de manière à en bloquer l'application adéquate.

Au cours d'échanges en interne avec les services de l'Opéra depuis, Monsieur l'Administrateur général s'était engagé à retravailler ce document pour y intégrer les manques et en corriger les erreurs, sitôt les élections municipales passées. Il est également nécessaire de revoir certains montants, notamment ceux concernant la musique de chambre, qui n'ont jamais été adaptées et sont en décrochage absolu avec les rémunérations appliquées dans toutes les autres structures comparables en France.

Ne voyant pour l'instant pas cette promesse suivie d'effets, nous vous demandons que les discussions à ce sujet aient enfin lieu avec notre organisation syndicale, afin qu'une nouvelle délibération, respectueuse du dialogue social et adaptée aux prestations des artistes, puisse être proposée dès que possible au Conseil Municipal.

En outre, les négociations portant sur la revalorisation salariale des artistes de l'Opéra, que nous avons initiées ces derniers mois, ont été suspendues.

Les agents concernés demeurent extrêmement vigilants quant à la progression de ce dossier, dont ils espèrent un dénouement rapide.

Comme nous l'avons évoqué avec Monsieur le Directeur Général des Services, il est aujourd'hui prioritaire de reprendre ces discussions avec les équipes et les directions concernées.

Convaincus de l'intérêt particulier que vous accorderez à ces deux sujets majeurs, nous restons, avec l'ensemble du personnel, dans l'attente de votre retour.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ Le syndicat CGT NMCA  
Violaine Darmon**

**Référente de la section Opéra**